



Publié le 03 juillet 2014. par [Eloïse Le Goff-Bernis](#) , [Clément Boura](#)

<http://www.largus.fr/actualite-automobile/lancement-du-site-zerofranchise.com-4385379.html>

## Lancement du site zerofranchise.com

Pour permettre à l'automobiliste de choisir librement son carrossier-réparateur en bénéficiant de tarifs négociés, Frédéric Hoareau propose zerofranchise.com. Le site a un réseau de 40 réparateurs.



Un site web qui tombe à point nommé à l'heure où les carrossiers et réparateurs veulent traiter en direct avec les automobilistes : Faciliter la mise en relation entre automobilistes ayant subi un sinistre et réparateurs s'engageant à les faire bénéficier directement d'une remise sur le montant des réparations : tel est le credo de [Zerofranchise.com](#).

Lancé par Frédéric Hoareau qui évolue dans le monde de la réparation-collision depuis 10 ans, ce service Web tombe à point nommé à l'heure où nombre de carrossiers et réparateurs cherchent à s'affranchir des assureurs.

En France, pour rappel, 8 millions de sinistres automobiles sont déclarés aux compagnies d'assurance et dans presque un cas sur deux, une franchise est à payer ! « L'automobiliste va pouvoir réduire gratuitement le coût de ses réparations et de sa franchise auto, en choisissant librement son réparateur comme la loi lui y autorise », insiste Frédéric Hoareau. Depuis septembre 2011, tout souscripteur d'un contrat d'assurance automobile à le libre choix de son carrossier lors d'un sinistre et peut refuser celui « préconisé » par sa compagnie d'assurance (Code des assurances/ Article 6 ter du 30/09/2011: « Art. L. 211-24-1).

Depuis décembre 2013, surtout, l'amendement sur le libre choix du carrossier-réparateur a été adopté par l'Assemblée nationale dans le cadre du projet de loi Hamon sur la consommation, visant à renforcer les droits des consommateurs. Le libre choix du réparateur s'impose donc aux assureurs, avec obligation d'informer leurs clients de cette liberté.

## Au-delà de l'annuaire

Zerofranchise.com n'est pas un simple annuaire explique le fondateur, l'internaute peut en effet estimer de suite le montant de sa réduction. « Le processus de remise sur les réparations, se traduisant « in fine » par une remise sur franchise, fait appel à un mécanisme complexe, que nous avons simplifié pour le rendre accessible au plus grand nombre, sans que l'automobiliste ait à négocier avec le réparateur », détaille-t-il.

Le process se déroule en 4 étapes pour l'automobiliste qui :

- indique son code postal et précise sa compagnie d'assurance
- choisit son réparateur
- imprime son coupon de réduction personnalisé et prend contact avec le professionnel pour réaliser le chiffrage précis des réparations
- prévient son assureur en lui indiquant qu'il a choisi SON réparateur. Dans la plupart des cas, un expert en automobile sera missionné. Le partenaire du site conseillera et assistera l'automobiliste dans ses démarches administratives et sa déclaration de sinistre.

Après une phase pilote sur la région de Perpignan, le réseau de réparateurs est actuellement en cours de constitution (environ 40 à ce jour). **La plupart des réparateurs partenaires de zerofranchise.com sont des réparateurs affiliés à une marque constructeur** (concessionnaires, agents), ou à un réseau de carrossiers (AD, Five Star, Axial...) et répondent donc déjà à un cahier des charges strict. Les carrossiers indépendants, n'appartenant à aucun réseau, sont des réparateurs ayant « bonne presse » dans leur région, et sont sélectionnés selon la charte qualité, et l'audit « terrain » de zerofranchise.com (véhicule de prêt, garantie constructeur préservée, facilités pour éviter l'avance des frais de réparation). Au fil des semaines, le maillage va s'étendre. Si aucun réparateur n'est présent dans un département, l'internaute est automatiquement invité à contacter le site qui se charge de lui trouver un réparateur proche de chez lui sous 72h maximum.

## Cas concret

---

Zerofranchise.com prend le cas de figure d'un sinistre avec un montant de réparations expertisées de 3000€ et un 200€ de franchise.

La Carrosserie Martin a passé une convention d'agrément avec Assur-Tranquil mais PAS avec Assur-Auto. En échange d'un certain volume de véhicules à réparer, ladite carrosserie accorde donc des conditions tarifaires préférentielles à Assur-Trankil :

- Taux horaire de main d'œuvre facturé à 40€/ht/h au lieu de 60€/ht (taux public)
- Remise de 5 à 10% sur le montant global de la facture
- En revanche, la carrosserie Martin n'accordera aucune remise à Assur-Auto :
- Taux horaire de main d'œuvre facturé à 60€/ht/h (taux horaire moyen national)
- 0% de Remise sur le montant global de la facture

Si l'automobiliste est assuré chez Assur-Tranquil, il ne pourra bénéficier d'aucune remise en faisant réparer son véhicule par la carrosserie Martin puisqu'il l'accorde à son assureur et réglera une franchise de 200€. L'économie pour l'assuré est de 0€.

En revanche, s'il est assuré chez Assur-Auto, et qu'il choisit la carrosserie Martin pour faire réparer son auto, alors c'est lui qui profite de cette remise. La remise est déterminée directement sur le site, grâce au simulateur mis en place :  $3000€ - 6\% = 180€$  de Remise, soit une Franchise restant à la charge de l'assuré : 20€. Economie pour l'assuré : 180€ selon l'équation du nouveau portail.